

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS ABBAYE & PATRIMOINE

FIN N° 2024 – 77

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, complétant les délibérations des 23 juillet 2020 et 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 2°,

Considérant l'intérêt de fixer les tarifs Abbaye et patrimoine,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Les tarifs Abbaye et patrimoine sont fixés comme suit :

ABBAYE & PATRIMOINE

Mise en application au 1er mai 2024

Tarifs individuels	
Plein tarif	7,00 €
Tarif réduit (12-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, pèlerins, PMR, porteur de la carte du ministère de la Culture)	5,00 €
Année 2024	Gratuit
Supplément visite guidée (+ de 12 ans) ou audioguide par personne	2,00 €
Pass tourisme	2,00 €
Tarif de groupe (à partir de 10 personnes)	
Groupe entrée libre	5,00 €
Forfait groupe libre < 10 personnes	50,00 €
Groupe entrée libre - hors horaires d'ouverture	7,00 €
Forfait groupe libre < 10 personnes - hors horaires d'ouverture	70,00 €
Supplément visite guidée (+ de 12 ans) ou audioguide par personne	2,00 €
Supplément "droit de parole" par personne	1,00 €
Supplément visite guidée en langue étrangère par personne	4,00 €
Forfait visite guidée en langue étrangère < 10 personnes	90,00 €
Divers	
Carte Ambassadeur de Moissac	3,00 €

Forfait mariage : photographie des mariés non résidents moissagais, 15 personnes maximum	100,00 €
Mise à disposition du cloître	500,00 €
Mise à disposition du cloître pour un évènement culturel (la journée)	2 500,00 €
Mise à disposition du cloître pour un évènement privé	5 000,00 €
Tarifs des ateliers et visites guidées	
Visite de la ville - Plein tarif	5,00 €
Visite de la ville - Tarif réduit *	3,00 €
Visite de la ville - Tarif moins de 12 ans	Gratuit
Forfait visite de la ville - Forfait groupe de moins de 10 personnes	50,00 €
Animation exceptionnelle - Tarif plein	10,00 €
Animation exceptionnelle - Tarif réduit *	5,00 €
Animation exceptionnelle - Tarif moins de 12 ans	Gratuit
Animation adulte à la journée	20,00 €
Scolaires journée ** (atelier)	4,00 €
Scolaires demi-journée (atelier, visite) ou après-midi Patrimoine	3,00 €
Ateliers enfants et scolaires "mosaïque" journée **	6,00 €
Scolaires hors commune - Entrée libre cloître	1,00 €
Scolaires - Visite en autonomie avec livret	2,00 €

* Le tarif réduit s'applique aux catégories suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes entre 12 et 18 ans, personnes handicapées, porteurs de la carte du ministère de la Culture sur présentation d'un justificatif.

** Ce tarif comprend l'entrée de l'Abbaye, tarif par personne

Prestations de gardiennage d'œuvres extérieures dans les réserves	
Forfait par mois	80,00 €

ARTICLE 2 – DUREE

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 3 – FORMALITE

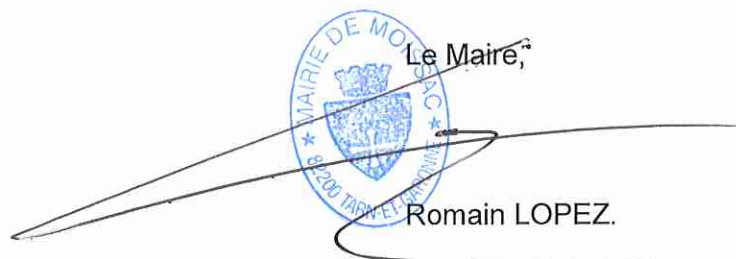
La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 4 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 avril 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ.